

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

12 DÉCEMBRE 2012

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

⁽¹⁾Voir Doc. n°435 (2012-2013) n°1 à 7.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 au dispositif budgétaire déposé par Mme Joëlle Kapompolé, M. Stéphane Hazée et M. Benoît Langendries	3
2	Amendement n°2 au dispositif budgétaire déposé par Mme Joëlle Kapompolé, M. Stéphane Hazée et M. Benoît Langendries	3
3	Amendement n°3 au dispositif budgétaire déposé par Mme Joëlle Kapompolé, M. Stéphane Hazée et M. Benoît Langendries	3
4	Amendement n°4 au dispositif budgétaire déposé par Mme Joëlle Kapompolé, M. Stéphane Hazée et M. Benoît Langendries	3

1 Amendement n°1 au dispositif budgétaire déposé par Mme Joëlle Kapompolé, M. Stéphane Hazée et M. Benoît Langendries

L'art. 60 est modifié comme suit :

Dans l'article 32 bis, alinéa 1er, de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des universités, les mots « 8.414.734 euros » sont remplacés par les mots « 8.405.129 euros ».

Justification

Correction technique sur la loi référencée.

2 Amendement n°2 au dispositif budgétaire déposé par Mme Joëlle Kapompolé, M. Stéphane Hazée et M. Benoît Langendries

Dans l'article 69, le mot « \1 » est inséré entre les mots « article 36 quater » et les mots « , alinéa 1er ».

Justification

Correction du référencement de l'article.

3 Amendement n°3 au dispositif budgétaire déposé par Mme Joëlle Kapompolé, M. Stéphane Hazée et M. Benoît Langendries

A l'article 61, les mots « alinéa 1er, 1°, » sont modifiés en les mots « alinéa 1er, 2°, »

Justification

Correction technique du référencement de l'alinéa.

4 Amendement n°4 au dispositif budgétaire déposé par Mme Joëlle Kapompolé, M. Stéphane Hazée et M. Benoît Langendries

A l'article 72 du dispositif, les mots « article 89, §2 » sont remplacés par les mots « article 89, §3 ».